

Déroulement du contrôle de la formation continue au 1.1.2011

1. Réunir les justificatifs:
 - À l'aide du classeur de qualité – celui-ci peut être commandé au secrétariat de Yoga Suisse (info@yoga.ch ou 031 311 07 17)Ou
 - À l'aide du formulaire de justificatif (peut être téléchargé: www.yoga.ch rubrique formation)
2. Les justificatifs sont à envoyer dans le délai requis, au 31.12.2010 à Yoga Suisse, contrôle de la formation continue, Aarberggasse 21, 3011 Berne

FAQ (questions les plus souvent posées)

Question: combien d'heures de formation continue dois-je faire par an?

Réponse: il faut justifier de 20 heures de cours de formation continue par an.

Question: À quels intervalles les contrôles de formation continue auront-ils lieu ?

Réponse: Le premier contrôle de la formation continue aura lieu le 31.12.2010. Il faudra avoir fait 40 heures de formation continue. Pour l'instant il est prévu de faire un contrôle tous les deux ans.

Question: Est-ce que je peux remplir le classeur de qualité moi même?

Réponse: oui. Le cours de soutien vous aidera cependant à remplir les divers dossiers.

Question: Le cours coaching pour praticiens me donnera-t-il d'autres informations importantes? Si oui, lesquelles?

Réponse: Ce cours est interdisciplinaire. C'est pourquoi les échanges sont très informatifs. Vous pourrez vous faire une idée du professionnalisme avec lequel on peut travailler dans nos métiers et de tout ce qui est nécessaire à la gestion de sa propre qualité.

Question: Comment dois-je procéder si, au cours des deux ans pour des raisons d'accident, de longue maladie ou de grossesse, je ne fais pas les 40 heures de formation requises?

Réponse: dans ce cas, c'est le Pt. 4 / paragraphe c) des conditions du règlement de formation continue qui fait loi:

Si un membre ne peut pas justifier des heures de formation continue exigées, il doit adresser au secrétariat deux mois avant la fin de la

période définie, une demande écrite de prolongation de délai, dans laquelle il explique les raisons de cette insuffisance.

Question: La formation continue obligatoire n'est-elle possible qu'avec yoga Suisse? Le choix en est-il restreint et définit?

Réponse: Non, ce n'est pas vrai! C'est un domaine très étendu qui est ouvert à tous les offrants. Un cours de comptabilité informatique a autant de valeur qu'une formation continue telle qu'un cours de cuisine ayurvédique, un cours de secourisme ou un cours en technique de massage de la spirale dynamique. On peut tout aussi bien choisir parmi les cours de l'„agenda" de Yoga Suisse. Un cours de kinésiologie ou de polarity compte tout autant, également les cours de méditation Vipassana, qu'ils soient donnés à l'Institut tibétain de Rikon ou en Allemagne ou encore en Inde. Extrait des règles concernant la formation continue, point 5 (à consulter sous www.yoga.ch, rubrique formation: formation continue obligatoire):

Les heures de formation continue peuvent comprendre : a) des bases méthodiques b) des connaissances de base et générales d'intérêt professionnel (par ex. santé, communication, médecine, évolution dans la pratique) c) supervision.

A l'avenir ce qui compte, c'est que ces cours soient attestés par écrit. Pour cela il faut un document approprié. Extrait des directives :

Ces documents doivent mentionner : nom du/de la participant/e au cours / Nom du/de l'intervenant/e / si possible nom de l'organisateur (institution) / thème du cours / nombre d'heures / date du cours/stage. Le document doit être signé par l'organisateur/trice responsable ou par les intervenant/es et, à la fin du cour/stage, mis au nom de l'enseignant de yoga (participant).

Question: Pour quelles raisons n'existe-t-il que des directives et non pas un règlement de formation continue?

Réponse: les règles qui ont été élaborées par l'Association faitière Xund (AfXund), ne sont pas encore définitives. Il y a encore trop de choses en suspend ou à éclaircir. Cela vient du fait que chaque fédération souhaite représenter les intérêts de sa méthode. La plupart des méthodes sont financées par les assurances complémentaires des caisses maladie. C'est pourquoi elles doivent se plier à leurs décisions. Il n'en est pas ainsi pour le yoga. Pour l'instant il n'y a que peu de caisses qui remboursent les frais de cours de yoga. Les directives que nous avons rédigées s'appuient, en ce qui concerne les points les plus importants, sur les normes habituelles, parce que nous les trouvons sensées et parce qu'elles sont formulées de façon très large. Il devrait également être possible à l'avenir que le yoga soit aussi largement reconnu que par exemple une thérapie en kinésiologie ou Shiatsu. Voilà pourquoi nous ne devrions pas élaborer ni prendre à notre compte des règles qui sont très éloignées des exigences générales. Nous sommes cependant libres, lorsque nous observons certains critères sous un autre angle et lorsque nous voulons, pour nos enseignants de yoga, reconnaître des formations

continues supplémentaires telles que par ex. le E-Learning. Si l'on lit les règles attentivement, aussi bien celles de Yoga Suisse que celles de l'AfXund, on y trouve très peu de restrictions. Cela signifie concrètement que le choix peut être très large.

Question: Pourquoi existe-t-il un choix de formations continues proposé par Yoga Suisse?

Réponse: le choix des stages de formation continue proposé par Yoga Suisse a été fait très consciencieusement, il doit être varié et remplir certains critères de qualité. L'association professionnelle remet une attestation de stage aux participant/es. Ces cours sont également évalués. Ainsi les responsables de Yoga Suisse savent si la proposition de cours a répondu aux attentes. Puisque cette opportunité existe, la fédération s'est vue confrontée au fait que certaines institutions exigent de leurs adhérents qu'ils ne prennent part qu'à des formations continues contrôlées. Cependant, ni Yoga Suisse ni l'association faitière ne posent cette condition!

Question: Qu'est ce qui va changer lorsque la profession de thérapeute en médecine complémentaire existera?

Réponse: pour l'instant les efforts se concentrent sur la création d'une profession de „thérapeute en médecine complémentaire" (KT) reconnue au niveau fédéral. Le yoga y sera reconnu comme méthode. Pour avoir le droit de porter ce titre il faut avoir passé un examen professionnel supérieur. Il est possible qu'à l'avenir KT soit reconnu par les caisses maladie. Mais celles-ci poseront leurs conditions et décideront quels cours et stages seront à considérer comme formation continue. Le KT doit remplir ces conditions. Actuellement cela est comparable à une adhésion au RME. Celui qui s'y inscrit doit respecter ses règles, mais chacun est entièrement libre de s'y inscrire ou pas. Cela sera également valable pour KT: chacun/e est libre de décider si il/elle veut passer cet examen. Les directives actuelles pour la formation continue sont toujours en vigueur pour les enseignant/es diplômé/es ou reconnu/es YS. Si pour KT des conditions supplémentaires entrent en vigueur, cela ne veut pas dire que les enseignant/es de yoga soient obligés de les adopter. De plus, Yoga Suisse s'efforce également de représenter les intérêts des enseignants au sein de l'AfXund. En effet, AfXund est considéré comme un interlocuteur par les institutions. Celles-ci ne négocient plus avec les associations professionnelles individuelles. Il est clair pour AfXund qu'aucun boom n'est à attendre pour la nouvelle profession et que les conditions causent cependant un surplus de travail important. C'est pourquoi il est important que nous puissions justifier clairement nos demandes et qu'elles ne diffèrent pas complètement de celles de l'AfXund.

Question: La formation de „monitrice de yoga" proposée par certaines écoles donne une idée erronée du yoga. Est-ce que ce n'est pas qu'une tendance moderne?

Réponse: le yoga est en vogue, c'est vrai. De plus en plus de gens s'en sont rendu compte et ils proposent des formations de courte durée. Les propositions sérieuses en souffrent, notamment celles des formateurs reconnus YS. On leur dit souvent que les intéressé/es souhaiteraient en savoir plus sur le yoga. Mais la formation de quatre ans fait peur à un grand nombre d'entre eux et ils/elles préfèrent opter pour une formation plus courte. Nombreux sont ceux qui disent après coup qu'ils auraient mieux fait de choisir dès le départ la formation de quatre ans, qu'ils n'ont à présent rien de très valable en main et qu'il leur faudrait tout reprendre à zéro s'ils veulent obtenir un diplôme. C'est la raison pour laquelle certaines écoles reconnues Yoga Suisse ont échelonné leur formation. De cette façon il est possible de commencer „doucement“ tout en acquérant des bases importantes. Les connaissances de base comprennent, en dehors des asanas, les concepts philosophiques de base les plus importants. Ce „module court“ s'adresse aussi à ceux et celles qui pratiquent le yoga pour eux-mêmes mais qui souhaitent en apprendre plus sur ses fondements. Et si quelqu'un veut continuer à approfondir ses connaissances, il peut poursuivre sans être obligé de recommencer à zéro. C'est ce que font également ceux qui veulent enseigner plus tard, comme nous le montre l'expérience.

Ceux qui en plus du diplôme de Yoga Suisse veulent suivre une formation de thérapeute en médecine complémentaire (KT), peuvent acquérir les connaissances nécessaires par des modules supplémentaires. Il est ainsi possible de s'inscrire à un examen professionnel supérieur qui devrait être reconnu au niveau fédéral. Ces modules (par ex. cours de premiers secours) ne doivent pas obligatoirement être suivis dans des écoles qui sont reconnues par Yoga Suisse. La méthode yoga y sera représentée grâce à l'engagement de notre association professionnelle.

Yoga Suisse veut en premier lieu garantir la qualité de son diplôme. De la même façon, une association professionnelle s'engage à créer les bases qui permettent une formation continue. Un diplôme de Yoga Suisse offre ainsi ces conditions et répond déjà à bon nombre d'exigences. Mais il y a certainement des enseignants qui voudront évoluer vers KT et cette option de devrait pas leur rester inaccessible simplement parce que les responsables de la formation professionnelle n'ont pas fait ce qu'il fallait. L'utilité du yoga est prouvée depuis longtemps, il s'agit ici d'une reconnaissance de notre profession, que nous soyons enseignant ou thérapeute.

Question: mais le yoga n'est pas une thérapie. Pourquoi Yoga Suisse veut-elle que le yoga soit reconnu comme thérapie?

Réponse: Une grande partie du travail consiste à poursuivre une politique professionnelle et à créer les conditions nécessaires pour que les personnes qui font du yoga leur métier et qui veulent de bonnes perspectives puissent aussi les avoir. Ce sont les obligations d'une association professionnelle. En ce moment cette nouvelle profession est en train d'être créée. Thérapie signifie „accompagner“ et le fait est que

de plus en plus d'enseignants donnent des cours individuels et „accompagnent“ leurs clients dans certaines situations de leur vie. Il devrait être possible de choisir ce métier, s'il existe. Personne cependant ne devrait y être obligé.

Question: Mais le yoga est une vocation, pourquoi Yoga Suisse investit-elle son énergie dans la politique professionnelle?

Réponse: une association professionnelle devrait agir dans l'intérêt de ses membres et s'engager pour la qualité de leur travail. C'est ce que Yoga Suisse fait depuis sa création. Des règles ont été élaborées pour la formation et des examens ont été organisés afin de contrôler les résultats d'une formation reconnue. Aujourd'hui cela ne dérange plus personne. Pourtant c'est un examen difficile. Obtenir un diplôme de Yoga Suisse demande beaucoup et on pourrait se demander ici si le yoga a besoin de cela. Et naturellement il faut avouer que le yoga n'en absolument pas besoin. Mais nous vivons en Suisse et nous devons nous conformer aux conditions générales de cet état. Si nous voulons exercer le yoga comme une profession, cela n'a pas de sens si la fédération s'y oppose. C'est pourquoi nous avons décidé d'être présents et représentés dans les organes importants. Nous pouvons ainsi faire en sorte que le yoga reste fidèle à ses origines et montrer que le yoga est beaucoup plus que des exercices physiques et qu'une formation sérieuse en philosophie et en méthode et didactique en fait partie. De même nous pouvons expliquer que l'évolution spirituelle ou le développement de la conscience font partie du yoga, qu'il existe des méthodes pour cela et que l'on ne peut plus traiter cela d'„ésotérisme“. C'est une question importante pour de nombreux enseignants de yoga et elle rend autant service aux enseignants qu'aux personnes qui s'intéressent au yoga.

Question: l'association professionnelle ne s'engage pas assez pour les membres de cat. B!

Réponse : dans notre long article sur le yoga nous parlons de notre site Internet sur lequel se trouve la liste des enseignants de yoga et l'agenda. De même le secrétariat procure des articles sur le yoga, met à disposition du matériel pour des exposés, se met en réseau par l'entremise de l'AfXund, afin d'organiser un travail de relations publiques de grande envergure. Tout ceci profite en premier lieu aux membres dans leur milieu. Yoga Suisse est depuis quelques années L'ENDROIT auquel on s'adresse pour tout ce qui touche au yoga. La charge de travail de notre secrétariat le prouve. Même si le consommateur ne connaît pas les titres divers, il est évident qu'il ne lui faudrait prendre des cours de yoga qu'auprès d'enseignants qui ont suivi une formation sérieuse. Yoga Suisse a infatigablement œuvré pour cela et étant donné qu'avec le temps le nombre d'enseignants ayant suivi une bonne formation s'est accru, les élèves qui suivent ces cours se rendent compte de l'utilité du yoga. Ils ne sont pas poussés à faire uniquement des asanas difficiles et l'idée que le yoga ne s'adresse qu'à des personnes très souples ou qui restent sur la tête pendant des heures est complètement dépassée. Cela vient de ce que Yoga Suisse s'est toujours engagé pour une formation sérieuse et qu'elle demande un certain



niveau de qualité pour un diplôme. Les enseignants de yoga devraient être capables d'enseigner de sorte que, dans un groupe, chacun se sente guidé et que ce soit profitable à tous. Ce sont des choses qui se disent. Le yoga est aujourd'hui plus populaire que jamais. Pourquoi? Parce que le yoga est une bonne chose. Tous ceux qui vont à un bon cours de yoga peuvent l'expérimenter! Et au final ce sont aussi les membres B de Yoga Suisse qui en profitent..

Si vous avez d'autres questions veuillez vous adresser directement à info@yoga.ch. Merci.